

Atelier 2

Le FEDER au service de la transition énergétique

Volet Energie du programme 2021-2027



Volet Energie du programme 2021-2027

L'atelier est enregistré



Pour les participants présents dans la salle:

Merci de couper le son de vos téléphones portables



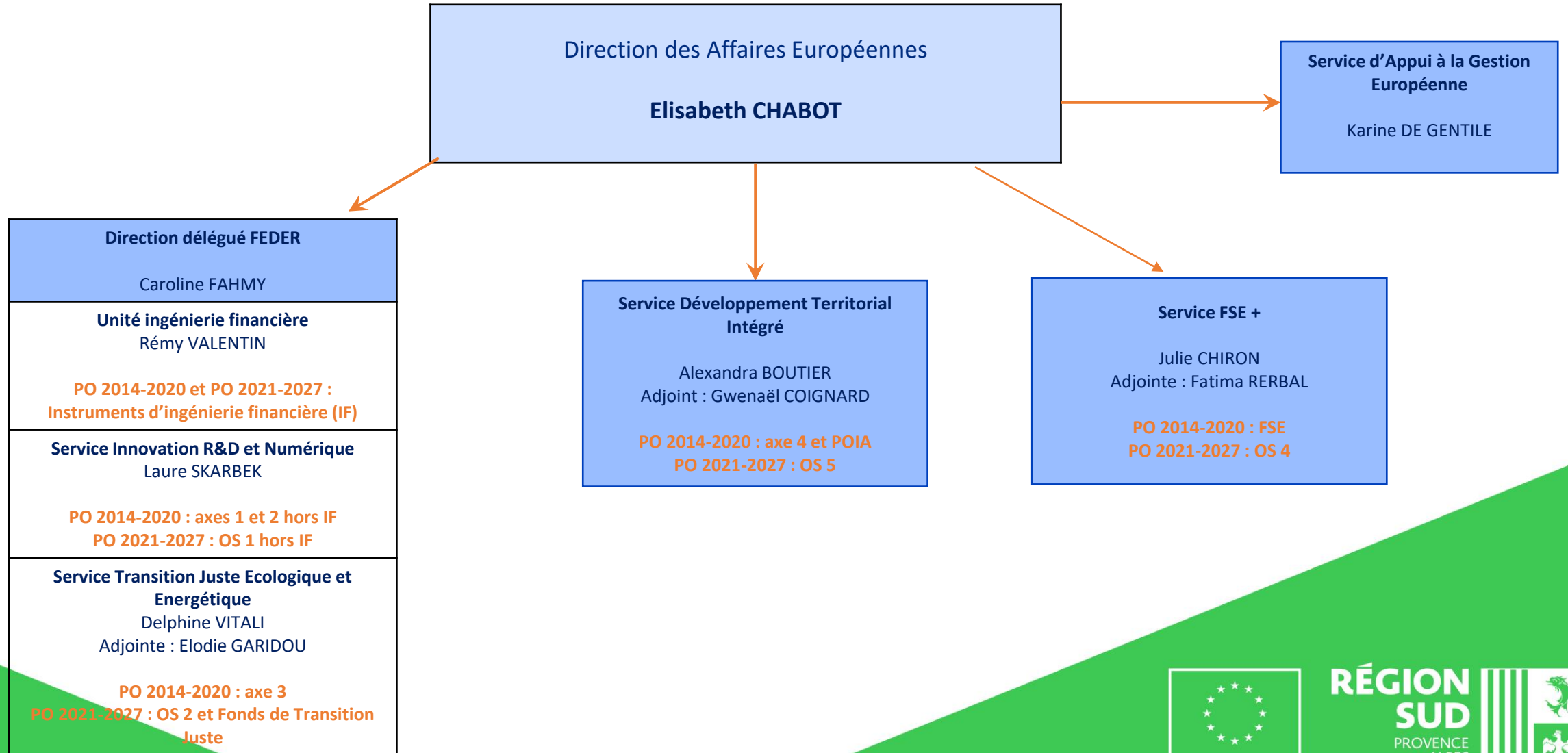
Les questions de la salle seront traitées après chaque présentation

Pour les participants de l'atelier à distance:

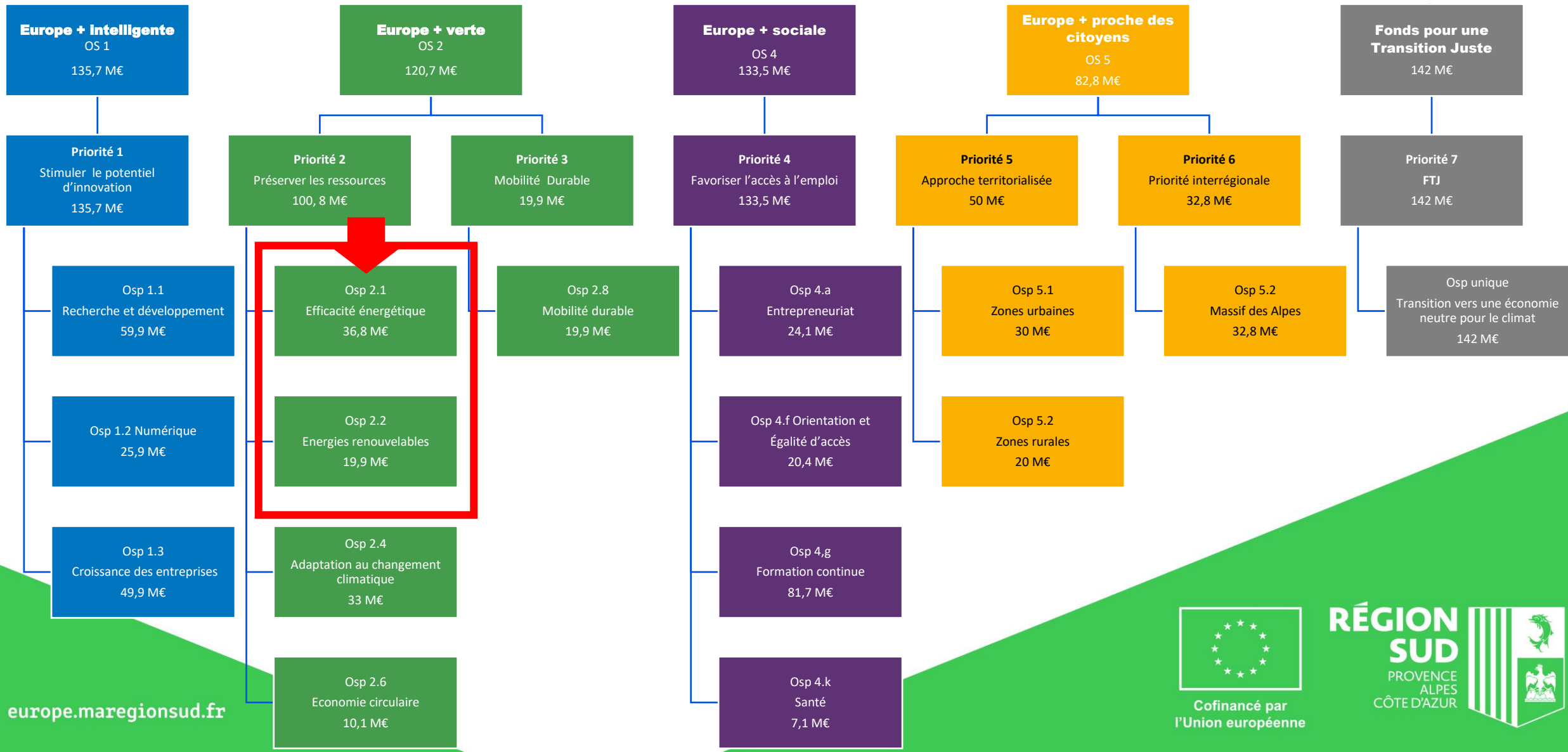
Merci de couper votre micro



Vos questions pourront être posées via le chat Teams. Elles seront traitées tant que possible au fil de l'eau sur le chat ou posées aux animateurs après les questions de la salle.



1. Quel programme FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 ?



Un programme 2021-2027 qui présente une enveloppe en hausse sur les domaines liés à l'environnement

- Un programme structuré autour de 4 objectifs stratégiques et 1 objectif spécifique unique
- **Objectif stratégique 2 : « Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone »**
⇒ L'objectif est de **préserver les ressources** du territoire régional, en accompagnant la transition environnementale et énergétique



Osp 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre



Osp 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif: atteindre la neutralité carbone en 2050 au niveau régional en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments

Résidentiel + tertiaire = 30% de la consommation en énergie finale de la Région



Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments du secteur tertiaire et résidentiel

Sur 14-20: la mesure 4c « Soutenir l'efficacité énergétique dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement » a été un réel succès, notamment pour les logements sociaux.

Au regard des besoins très importants en région, le choix a été fait de poursuivre l'intervention qui s'attachera également à cibler les bâtiments publics

Osp 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Bâtiments tertiaires: Si sur ce secteur, le SRADDET ne fixe pas d'objectif, l'obligation de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire de plus de 1000 m² est fixée, par le décret n°2019-771 (40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010).

En Région, 9% des bâtiments tertiaires sont soumis à cette obligation, dont 24% sont des bâtiments publics. Un premier levier d'intervention du FEDER sera d'accompagner la rénovation énergétique performante des bâtiments publics et parapublics les plus énergivores.

Le FEDER permettra ainsi aux porteurs de projet de répondre en anticipation aux exigences du décret tertiaire.



Osp 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Logements sociaux: les bâtiments existants en 2006 représenteront encore 70% du parc de logement en 2050.

Ce constat a des répercussions fortes sur les conditions de vie de nombreux ménages confrontés à la précarité ou à la vulnérabilité énergétique. Un deuxième levier d'intervention du FEDER sera donc d'accompagner la rénovation énergétique performante des grands ensembles de logements sociaux les plus énergivores.

Le besoin de subventions pour les opérations de rénovation énergétique des bâtiments (logement sociaux) est important puisque les surcoûts liés aux travaux de rénovation ne peuvent pas être répercutés sur les loyers des logements



Osp 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Rénovation énergétique des bâtiments publics

22,5
M€

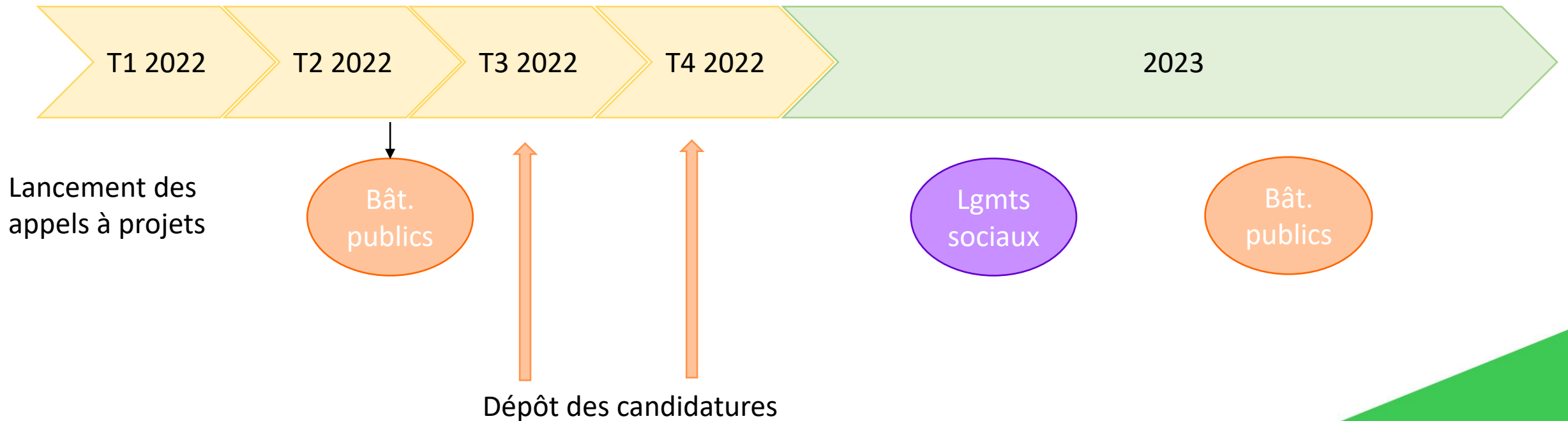
Rénovation énergétique des logements sociaux

14,3
M€

Travaux de rénovation énergétique performants des bâtiments les plus énergivores atteignant a minima les critères de **rénovation Bâtiment Basse Consommation (BBC)**

Taux d'intervention, bénéficiaires ciblés, critères d'éligibilité et de sélection
→ AAP

Osp 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre



Osp 2.2 . Promouvoir les énergies renouvelables



Osp 2.2 . Promouvoir les énergies renouvelables

Objectif: atteindre la neutralité carbone en 2050 au niveau régional par les énergies renouvelables et de récupération

Sur 14-20: la mesure 4a « Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables » a rencontré de belles réussites mais également des problématiques de montage de projet et de recettes. Or le diagnostic montre que les besoins et enjeux liés à la production d'énergies renouvelables en région sont importants. Le choix a donc été fait de cibler précisément le FEDER sur deux types d'actions : les réseaux de chaleur et/ou de froid et les projets de méthanisation.

Osp 2.2 . Promouvoir les énergies renouvelables

Soutenir la création ou l'extension et la production de réseaux locaux de chaleur et/ou de froid ou d'électricité alimentés par des ENR&R

13,4
M€

Projets de réseaux de chaleur et de froid alimentés par les ENR&R

Exemples d'actions soutenues:
Géothermie, thalassothermie, biomasse



Projets locaux d'autoconsommation collective d'électricité

à l'échelle d'un quartier, voire de communes, sur un ensemble de bâtiments, sur une zone d'activité économique ou de projets de communauté d'énergie renouvelable

Exemples d'actions soutenues:
Solaire photovoltaïque, petit éolien, micro hydroélectricité



Osp 2.2 . Promouvoir les énergies renouvelables

Soutenir les projets de méthanisation

6,5
M€

Projets de méthanisation territoriale
Projets de méthanisation sur STation d'EPuration (STEP)
En maîtrise d'ouvrage publique



Contacts

Direction des Affaires Européennes
Direction Déléguée FEDER
Service Transition Juste Ecologique et Energétique

federOS2@maregionsud.fr

Référentes « Energie »:
Eglantine HENEZ et Léonore GAGET

Merci pour votre attention

https://mareregionsud-my.sharepoint.com/:v:/g/personal/dvitali_mareregionsud_fr/EbLexelyrmRIs31Y_WpWp1IBnItYeGID5BU_1DGjIKvIcA